

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021 C.C.A.S.

Conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) et à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif ainsi qu'au compte administratif afin permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour le Centre Communale d'Action Sociale (C.C.A.S.). Elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le vote du budget primitif est un acte fondamental de la gestion du C.C.A.S. car il définit chaque année les actions qui seront entreprises. C'est un acte de prévision, il détermine l'ensemble des recettes et des dépenses annuelles, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Mais c'est aussi un acte d'autorisation, son adoption permet au Président d'engager les dépenses décidées par le Conseil d'Administration et il doit être voté avant le 15 avril de l'année en cours ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement du Conseil Municipal.

### • 1- Présentation du Budget 2020 du C.C.A.S.

Le budget primitif comporte deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

- Section de fonctionnement : 191 500,00 €
- Section d'investissement : 12,55 €
- Soit un budget total de : 191 512,55 €

### VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN DÉPENSES ET EN RECETTES

CHAPITRE	LIBELLÉ	B.P. 2020	C.A. 2020	B.P 2021	CHAPITRE	LIBELLÉ	B.P. 2020	C.A. 2020	B.P 2021
011	Charges courants	182 150	106 263,76	180 300	70	Produits des services	110 547,65	82 178,20	108 545,35
012	Charges de personnels	200	200,00	200					
65	Autres charges courantes	9 000	7 579,40	10 000	74	Dotations et subventions	19 000,00	22 870,00	29 500,00
					77	Produits exceptionnels	1 473,00	1 075,76	650,00
67	Charges exceptionnelles	1 000	605,50	1 000					
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>192 350</b>	<b>114 648,66</b>	<b>191 500</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>131 020,65</b>	<b>106 123,96</b>	<b>138 695,35</b>
					002	Reprise de l'excédent	61 329,35	61 329,35	52 804,65
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>		<b>192 350</b>	<b>114 648,66</b>	<b>191 500</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>		<b>192 350,00</b>	<b>167 453,31</b>	<b>191 500,00</b>



La section de fonctionnement sert à financer les dépenses courantes

#### VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN DÉPENSES ET EN RECETTES

CHAPITRE	FONCTIONNEMENT	B.P. 2020	C.A. 2020	B.P 2021	CHAPITRE	FONCTIONNEMENT	B.P. 2020	C.A. 2020	B.P 2021
21	Immobilisations	12,55	0,00	12,55	001	Reprise de l'excédent	12,55	12,55	12,55
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>		<b>12,55</b>	<b>0,00</b>	<b>12,55</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>		<b>12,55</b>	<b>12,55</b>	<b>12,55</b>

Globalement le budget 2021 présente une baisse de 1% en section de fonctionnement par rapport au budget 2020 et cela malgré les difficultés liées à la crise sanitaire actuelle.

Le C.C.A.S. est financé pour une partie par les participations des usagers aux différentes activités et services proposés et pour une autre partie par des subventions du Département pour 12 500 € et de la Commune à hauteur de 17 000 €.

- **2- Les missions du C.C.A.S.**

Le C.C.A.S. peut intervenir, soit dans le cadre de ses missions obligatoires ou soit dans celui de missions facultatives.

1- Les missions obligatoires confiées par la loi dans le cadre de l'aide sociale sont :

- La participation à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale et la lutte contre l'exclusion ;
- La domiciliation des personnes sans domicile fixe ou stable, c'est à dire leur permettre d'avoir une domiciliation pour leur courrier et ainsi faire valoir leurs droits sociaux.

2- En matière d'action sociale facultative, chaque C.C.A.S. détermine ses propres modalités d'intervention.

Le C.C.A.S. de Pierrelaye oriente ses actions essentiellement autour de deux populations, les seniors et les personnes en situation de précarité ou de difficultés sociales.

Pour les seniors et les personnes fragilisées ou handicapées, le C.C.A.S. propose un service de portage de repas à domicile qui fonctionne même en période de Covid-19. Actuellement, plus d'une soixantaine de Pierrelaysiens, soit environ 900 repas par mois, bénéficient de ce service, assuré tous les jours même le week-end et qui peut s'adapter selon les choix des participants. D'autres activités sont proposées aux seniors, des ateliers mémoire et d'initiation à l'informatique répondant aux demandes des participants. De plus, chaque année, deux séjours sont organisés auxquels participent une trentaine de seniors. Les deux destinations prévues en 2020 ont été reportées en 2021, compte tenu des conditions sanitaires, c'est-à-dire Rhodes pour le séjour long de 7 jours en mai-juin et Barcelone pour le séjour court de 3 jours en septembre.

Pour les personnes en situation de précarité ou de difficultés sociales, la politique sociale du C.C.A.S. vise à les soutenir et à les accompagner pour les aider à surmonter les difficultés qu'elles rencontrent tout en leur laissant la maîtrise de leurs choix. Pour cela, il est mis en place, soit des mesures individuelles, comme l'élaboration de dossiers de demandes d'aides auprès de différents organismes, soit des mesures collectives comme le Noël du C.C.A.S. ou les ateliers Bien-être pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) quand le contexte sanitaire permet de les réaliser.

Le C.C.A.S assure également une veille active des populations fragiles en cas de plan canicule ou de grand froid.

- **3- Principaux ratios**

Ces indicateurs ont pour objectifs d'accroître la transparence et l'information des citoyens. Ils permettent de comparer la situation financière du C.C.A.S. par rapport aux exercices antérieurs

Cependant, ils doivent être interprétés avec prudence. En effet, la situation d'une année sur l'autre peut être très différente en fonction d'éléments extérieurs difficilement maîtrisables.

RATIOS	C.C.A.S.			Définitions
	B.P. 2020	C.A. 2020	B.P. 2021	
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	22,81	13,60	21,41	Les dépenses réelles de fonctionnement rapportées au nombre d'habitants, permettent de donner une image globale du service rendu par le C.C.A.S. par habitant.
2 - Produit des impositions directes / population	0,00	0,00	0,00	Pas d'impôts directs sur le C.C.A.S.
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	15,54	12,59	15,50	Les recettes de fonctionnement sont les ressources du C.C.A.S. C'est un aperçu de la dimension financière de cet organisme.
4 - Dépenses d'équipement brut / population	0,00	0,00	0,00	Pas d'investissement sur le C.C.A.S.
5 - Encours de la dette / population	0,00	0,00	0,00	Pas d'emprunt sur le C.C.A.S.
6 - Dotation globale de fonctionnement / population	0,00	0,00	0,00	Pas de dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) sur le C.C.A.S.